



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

forêts domaniales

Question écrite n° 131126

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les propriétés forestières de l'État. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle a été l'évolution, sur les cinq dernières années et en termes de surface, de la forêt domaniale, c'est-à-dire de la forêt appartenant à l'État.

Texte de la réponse

L'État dispose d'un patrimoine forestier important. L'office national des forêts (ONF) assure, pour le compte de l'État, la gestion durable de ces forêts domaniales. L'évolution sur les cinq années 2005-2010 de la surface de la forêt domaniale a été la suivante : en 2005, elle représentait 1 699 000 ha et en 2010, 1 702 400 ha. Ces données figurent dans le bilan patrimonial des forêts domaniales établi à la fin de l'année dernière par l'ONF. Elles montrent, sur la période considérée, une augmentation d'environ 3 000 ha de la surface des forêts domaniales, qui s'inscrit dans une tendance à la hausse. Cette tendance est en adéquation avec la place reconnue à la gestion durable des forêts au niveau paneuropéen depuis la conférence d'Helsinki en 1993. L'accroissement résulte d'un ensemble d'opérations, telles des dations, des mesures d'incorporation, des échanges et des acquisitions. Dans toutes ces opérations, l'État veille à la prise en considération de la dimension multifonctionnelle de la forêt publique, dans laquelle le rôle de production n'est qu'une composante, à côté du rôle social, du rôle de protection et du rôle écologique de la forêt.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131126

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2500

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3777